

LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
87.01	Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du n° 87.09).			
8701.10	- Motoculteurs			
8701.10.10	--- Actionnés par un moteur à combustion interne	D	En fr.	En fr.
8701.10.90	--- Autres	B	6 %	9.2 %
8701.20.00	- Tracteurs routiers pour semi-remorques	C	6 %	6 %
8701.30	- Tracteurs à chenilles			
8701.30.10	--- Actionnés par un moteur à combustion interne	D	En fr.	En fr.
8701.30.90	--- Autres	B	6 %	6 %
8701.90	- Autres --- Actionnés par un moteur à combustion interne :			
8701.90.11	---- Des types pour machines à débarder	B	5 %	8 %
8701.90.19	---- Autres	D	En fr.	En fr.
8701.90.90	--- Autres	B	2.5 %	9.2 %
87.02	Véhicules automobiles pour le transport en commun des personnes.			
8702.10	- À moteur à piston à allumage par compression (diesel ou semi-diesel)			
8702.10.10	--- Conçus pour le transport de 16 personnes ou plus, chauffeur inclus	C	6 %	6 %
8702.10.90	--- Autres	C	6 %	6 %
8702.90	- Autres			
8702.90.10	--- Conçus pour le transport de 16 personnes ou plus, chauffeur inclus	C	6 %	6 %
8702.90.90	--- Autres	C	6 %	6 %
87.03	Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles principalement conçus pour le transport de personnes (autres que ceux du n° 87.02), y compris les voitures du type "break" et les voitures de course.			
8703.10	- Véhicules spécialement conçus pour se déplacer sur la neige; véhicules spéciaux pour le transport de personnes sur les terrains de golf et véhicules similaires			
8703.10.10	--- Véhicules récréatifs ou sportifs conçus spécifiquement pour voyager sur la neige	D	En fr.	En fr.